

Le 28 mars 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTET-FRANC, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet** : Convention avec 30 Millions d'Amis pour la gestion des chats errants

Monsieur le Maire expose que, depuis plusieurs années, l'Assemblée approuve la mise en œuvre de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, qui fait objet de conventions conclues avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Depuis 2016, cela a permis de gérer et de réduire la population féline, notamment par la mise en fourrière, les placements, les euthanasies et l'identification des chats errants au nom de la Fondation.

Il rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre l'identification et la stérilisation des chats errants capturés, avec la contribution organisée des associations concernées, et de les relâcher sur le lieu de leur capture. Cette solution permet la stabilisation de la population féline, qui continue de jouer son rôle contre rats et souris et d'enrayer les nuisances (miaulements, odeurs, bagarres...), surtout en période de reproduction. Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site, empêchent les autres de s'y introduire. Enfin, la sensibilité des citoyens envers les animaux, en particulier domestiques est respectée.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, la Fondation soumet une nouvelle convention pour l'année 2022. Ainsi, la Commune verserait la somme de 1 750 €, correspondant à une population féline estimée à 50 chats.

Il précise que désormais, 30 millions d'Amis ne prendra en charge que les identifications par puce électronique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la prise en charge de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent, y compris un avenant.
- **APPROUVE** le versement de la somme de 1 750 €, correspondant à la participation de la Commune aux frais de stérilisation et d'identification,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220329-2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 mars 2022

Le Maire,  
François DRIOL

